

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

2019 – 2020

(à remplir en lettres capitales)

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE : / / / /

MAIL :

PROFESSION :

ENFANT/ADOS:

ADULTE:

FORMULE CHOISIE :

TARIF :

RÉDUCTION* : Parrainage Famille Couple Étudiant Chômeur Promotion AIL

Nom du parrain :

** non cumulable et sous justificatif*

COTISATION ANNUELLE OBLIGATOIRE : 20 Euros

TOTAL A PAYER (tarif + cotisation 20 Euros):

COURS : (nom des cours et tranche horaire) :

▶ Cours :	▶ Horaires :
▶ Cours :	▶ Horaires :
▶ Cours :	▶ Horaires :
▶ Cours :	▶ Horaires :

MODE DE PAIEMENT

▶ Espèce	1 fois <input type="checkbox"/>	2 fois <input type="checkbox"/>	3 fois <input type="checkbox"/>		
▶ Carte bleue	1 fois <input type="checkbox"/>	2 fois <input type="checkbox"/>	3 fois <input type="checkbox"/>		
▶ Chèque	1 fois <input type="checkbox"/>	2 fois <input type="checkbox"/>	3 fois <input type="checkbox"/>	4 fois <input type="checkbox"/>	5 fois <input type="checkbox"/>
▶ Prélèvement	1 fois <input type="checkbox"/>	2 fois <input type="checkbox"/>	3 fois <input type="checkbox"/>	4 fois <input type="checkbox"/>	5 fois <input type="checkbox"/>
					Plus <input type="checkbox"/>
					(préciser)

DOCUMENTS A FOURNIR

- ▶ Certificat médical de moins de 3 mois
- ▶ Le paiement de la cotisation et de la formule choisie ou le RIB le cas échéant

COMMENT VOUS NOUS AVEZ CONNU ? :

COMMENTAIRE :



CONDITIONS 2019-2020

- INSCRIPTION ET SUIVI DES COURS -

Pour la saison 2019-2020, AIL dispense ses cours entre le 2 septembre 2019 et le 5 juillet 2020.

AIL ne dispense pas de cours réguliers pendant les vacances scolaires de Noël et les jours fériés.

Pendant les autres vacances scolaires (Toussaint, Hiver, Pâques), des cours sont maintenus pendant la première semaine selon un planning aménagé spécialement. Ce planning sera différent du planning normal ! Cette semaine de planning aménagé peut également servir pour rattraper des cours annulés. A titre exceptionnel, des rattrapages de cours peuvent également avoir lieu pendant la deuxième semaine des vacances scolaires.

Pour valider votre inscription, **LE CERTIFICAT MÉDICAL EST OBLIGATOIRE !!**

Vous disposez d'un délai de **15 jours** pour nous le fournir.

AIL est en mesure de ne pas vous accepter en cours si vous ne fournissez pas votre certificat médical dans les délais sans aucun remboursement possible.

Il est possible de changer de discipline une fois en cours de saison sous réserve de places disponibles et de l'acceptation des professeurs concernés.

Une carte magnétique que vous devez obligatoirement présenter pour accéder aux cours vous sera remise à la validation de votre inscription.

Au-delà de 3 oublis, la non présentation de votre carte pour accéder aux cours impliquera votre refus.

Si celle-ci est perdue, il vous sera demandé 10 euros pour son remplacement.

Le nombre minimum d'inscrits à l'année sur chaque discipline est de 10 élèves pour garantir son maintien sur la saison entière.

La décision d'annuler un cours qui ne remplit pas le quota minimum sera prise avant les vacances de Toussaint et le cours en question ne sera pas repris au retour des vacances de Toussaint.

En cas d'annulation d'une discipline par manque de participants, les personnes déjà inscrites seront remboursées au prorata sur une base de 10 mois. Soit 8 mois sur 10 après les vacances de la Toussaint.

Néanmoins, AIL se réserve le droit de maintenir un cours qui ne remplit pas ce quota minimum pour des raisons stratégiques à son développement.

En cas d'annulation d'un cours, aucun remboursement ne sera accordé pour les cartes de cours !

Si à titre exceptionnel, AIL est amené à déplacer un cours pour optimiser son planning, les personnes déjà inscrites pourront, si elles le souhaitent, changer de discipline, demander un avoir ou un remboursement au prorata sur 10 mois.

Un minimum de 4 élèves est nécessaire pour le maintien de chaque cours. Si l'effectif minimum n'est pas atteint, le cours sera annulé et ne sera pas rattrapé.

Si un cours ayant plus de 10 inscrits à l'année ne parvient pas à réunir plus de 4 élèves sur plus de 4 séances d'affilée, ce cours sera supprimé sans aucun remboursement.

Les cours annulés pour causes climatiques extrêmes, recommandation ou arrêté préfectoral, ou autres événements exceptionnels ne sont pas rattrapés.

En cas d'information de dernière minute, AIL vous envoie un texto pour vous prévenir.
Ces textos sont envoyés depuis une plateforme et sont limités en nombre de caractères. Merci de ne pas répondre au numéro affiché.

Pour correspondre avec nous: 01 48 92 18 60 / 06 52 26 99 80 / info@artislive.com

Pour vous tenir informé, nous utilisons principalement les mails ou les textos. Merci de vérifier que vous nous avez fourni les bonnes informations et que nos mails ne sont pas dans votre boîte de spam, car nous déclinons toute responsabilité dans le cas de non réception de nos messages.

Nous ne pouvons envoyer des textos que sur un seul numéro de téléphone, il vous appartient de relayer l'information auprès de la personne chargée d'amener ou récupérer votre enfant.

- PAIEMENT -

Vous avez la possibilité de **payer en plusieurs fois consécutives** et par montant mensuel minimum de 75 euros:

- par **chèque : 5 fois maximum**
- par prélèvements (autorisation de prélèvement à signer).
- par **carte bancaire : 3 fois maximum**
- en **espèces : 3 fois maximum**
- via notre plateforme de réservation en ligne

Le nombre de paiements maximum dépend de la formule choisie !!

AIL se réserve le droit de ne pas/plus vous accepter en cours en cas de défaut de paiement.

La totalité du règlement doit être soldée au 31 mai 2020 au plus tard.

Tout prélèvement impayé devra être réglé au plus vite !
A chaque prélèvement impayé, 5 euros de frais seront rajoutés.

TOUT ACHAT DE FORFAIT OU DE CARTE EST DÉFINITIF !

Aucun dédommagement, remboursement, annulation ou prolongation de durée ne sera accordé (même si vous n'avez pas utilisé tous vos cours sur votre carte dans les délais).

AIL NE PROCÈDE A AUCUN REMBOURSEMENT !!

SAUF ET SEULEMENT en cas de : grossesse, maladies ou accidents graves.
ET UNIQUEMENT sur présentation d'un justificatif médical qui explique votre incapacité à poursuivre les cours.

LES CARTES DE COURS NE SONT REMBOURSABLES EN AUCUN CAS !!

AIL se réserve le droit de vérifier la validité de votre certificat médical en contactant le médecin signataire du certificat.

Les remboursements sont calculés au prorata sur une base de 10 mois à compter de la date de réception du certificat médical.

Tout mois entamé est dû en totalité et sera décompté des remboursements.

Les remboursements se font UNIQUEMENT en fin de saison. Soit entre le 1er juin et le 5 juillet.

- CONDITIONS FORFAITS ET CARTES -

Les forfaits et les packs annuels sont nominatifs et ne peuvent être cédés en aucun cas.

La carte de 10 cours est valable 3 mois à partir de sa date d'émission.

La carte de 20 cours est valable 6 mois à partir de sa date d'émission.

Toutes les cartes et forfaits se terminent le 05/07/2020 !!

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le port d'une paire de chaussures propre (non utilisée à l'extérieur) est obligatoire dans les salles de danses selon les disciplines. Dans le cas contraire, le professeur ou la direction peut vous refuser l'accès aux cours, sans aucune compensation possible.

LES PARENTS NE SONT PAS AUTORISÉS A ASSISTER AUX COURS DES ENFANTS. Ils peuvent patienter dans les espaces dédiés ou récupérer leur(s) enfant(s) à la fin des cours.

Dans les espaces : salle d'attente, accueil et bar... les enfants sont sous la surveillance et sous la responsabilité de leurs parents ou d'un adulte identifié.

L'accès aux salles de danses est **STRICTEMENT INTERDIT** à toute personne ne participant pas au cours.

L'accès des élèves aux salles de danse se fait uniquement sous la présence du professeur.

Toutes les séquences vidéos autorisées par les professeurs ou la direction doivent se faire uniquement selon la charte de l'école. Votre professeur ou la direction pourra vous renseigner.

Il est STRICTEMENT interdit de filmer dans l'enceinte de l'établissement ou pendant les cours sans autorisation de la direction ou du professeur.

Il est strictement interdit de manger dans les salles de danse et de perturber le bon déroulement des cours par votre comportement sous peine d'exclusion sans aucune compensation.

Si retard répétitif de plus de 10mn, le professeur peut ne pas vous accepter en cours sans qu'aucune contrepartie ne puisse être demandée.

Pour les disciplines aériennes (pole, tissus, cerceau...), le port de bijoux et piercing est strictement interdit pendant les cours. Le professeur peut vous interdire de suivre le cours en cas de non respect.

Les limites d'âge ont été établies selon les règles en vigueur pour certaines disciplines ou selon nos critères de fonctionnement. Il peut y avoir une dérogation uniquement selon l'appréciation du professeur.

AIL peut être amené à filmer ou prendre des photos pendant les cours, les stages et les autres activités que l'on dispense. Ces images seront uniquement à but promotionnel et non commercial.

Ces images peuvent être utilisées et diffusées sur différents types de canaux de publication (site web, réseaux sociaux...). Il vous appartient de faire la demande pour vous ou votre enfant afin de ne pas être pris en photo ou vidéo.

En souscrivant à nos activités, vous vous engagez à observer toutes nos règles de vie, d'hygiène à respecter les professeurs, le personnel, les adhérents, etc...sous peine d'exclusion sans aucune compensation.

Vous pouvez retrouver ces conditions sur notre site internet et en affichage à l'école : www.artislive.com

En signant, vous acceptez sans réserve toutes ces conditions

Le :

Signature